



## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### NewB Sustainable Mixed Fund Balanced

un compartiment de NewB Invest

Initiateur du PRIIP : vdk bank S.A., autorisé en Belgique et supervisé par la Banque Nationale de Belgique (BNB)

Founder ISIN : BE6330038124

Site internet : <https://www.vdk.be/fr>. Appelez le +32 9 267 32 11 pour de plus amples d'informations.

Société de gestion : Luxcellence Management Company S.A. autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

NEWB Invest autorisé comme OPCVM en Belgique et supervisé par la FSMA.

Date de production du Document d'Informations Clés : 04.04.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un Produit d'investissement de droit belge Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

#### Durée et modalités

L'horizon de placement recommandé est de minimum 5 ans.

#### Objectifs

Le Produit a pour objectif l'investissement durable et se catégorise sous l'article 9 du règlement SFDR. L'objectif de gestion du Produit est de permettre aux investisseurs.euse.s de maximiser l'impact positif sur les objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.

- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.

Tout ceci en s'assurant de ne pas causer de préjudice significatif sur la société et son environnement, en offrant aux investisseurs.euse.s un profil risque/rendement attractif.

Cela se fera en investissant la plupart ou la totalité de ses actifs dans des actions, des obligations et des investissements similaires de manière suffisamment diversifiée et répondant aux objectifs de durabilité tels que décrit ci-dessous.

Le Gestionnaire du Produit ne fait à ce jour pas usage d'un indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers pour mesurer les performances financières et gère le Produit de manière active. Néanmoins, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR de ce Produit (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée à posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 35% indice MSCI Europe ESG Universal, 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5% iBoxx EUR Sovereigns, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.MSCI

Pour atteindre son objectif, les investissements du Produit seront surtout réalisés dans des actions, celles-ci sont listées sur des marchés réglementés (y compris via des American Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui ne sont listées que sur les bourses américaines et via des Global Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui peuvent être listées dans plusieurs pays autres que leur pays d'origine), et peuvent constituer entre 35% et 65% des actifs nets du Produit.

Le Produit est autorisé à investir entre 20% et 65% de ses actifs nets en obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales).

Les investissements obligataires en non-investment grade et ceux sans notation ne peuvent pas dépasser chacun 15% des actifs nets du Produit.

Les liquidités du Produit ne représentent pas plus que 45% de ses actifs nets et les dépôts à vue et équivalents ne représentent pas plus de 20% de ses actifs nets.

Les investissements seront principalement réalisés en Europe mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Les investissements dans les marchés émergents ne représenteront quant à eux pas plus que 20% des actifs nets du Produit.

Le Produit pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des REITS (Real Estate Investment Trusts - sociétés d'investissement immobilier cotées) fermées et jusque 20% dans des parts d'autres organismes de placement collectif pour autant qu'ils respectent les critères d'exclusion du Produit.

Les investissements dans des actifs qui ne respectent pas les critères d'exclusion sociaux et environnementaux, et les facteurs relatifs à la gouvernance mis en place par la Sicav ne sont pas permis. La philosophie d'investissement, qui est adoptée par le Produit, repose sur la charte sociale et environnementale de son Conseiller ISR (disponible sur le site <https://newb.coop/fr/charte>). En vue de se conformer à ces règles ISR et de maximiser l'impact positif sur les objectifs de développement durable alignés avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et les objectifs de transition vers une économie circulaire, le processus de sélection comprend les 3 étapes suivantes :

- Une étape d'exclusion de certaines entreprises (ex : exclusion des entreprises générant des revenus d'activités dans le secteurs des armes) et de certains pays (ex : pays connus pour des violations fondamentales des droits humains) sur base des règles ISR de NewB S.C.E.

- Une étape de "Best in class screening" pour les entreprises (conservation des très bonnes ou excellentes entreprises sur base de standards ESG) et pour les pays (prise en compte des dimensions sociale, environnementale et relative à la gouvernance d'un pays)

- Une sélection positive sur base de l'objectif d'investissement durable du Produit (prise en compte des ODD 13, ODD 7 et ODD 12). Un émetteur doit contribuer à au moins un de ces ODD sans nuire au 2 autres.

Des informations complémentaires sur la méthodologie utilisée et des exemples concrets des critères analysés sont disponibles dans le prospectus et via ce lien <https://files.newb.coop/fr/public/esg/regles-isr-newb.pdf>.

Le Produit n'offre ni protection ou garantie du capital ni rendement garanti. Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés qu'à des fins de couverture de portefeuille et / ou de devise mais pas à des fins d'investissement. A cet égard, le Produit peut utiliser des changes à terme afin de couvrir le portefeuille au risque de change. L'exposition nette totale au risque de change de devises de pays non-européens n'excèdera pas 30% de l'actif net. Le Produit n'investit pas dans des instruments financiers dérivés négociables de gré à gré. La devise du Produit est l'euro.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour ouvrable bancaire à Bruxelles, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Bruxelles, la date de clôture des ordres est avancée au premier jour bancaire ouvrable précédent.

#### Investisseurs de détail visés

Ce Produit s'adresse à tous les investisseurs recherchant une solution diversifiée en fonction de leur profil de risque combinant: un focus sur les promesses durables et les thèmes proposés par les membres de NewB et une gestion optimale du risque / rendement. Ces informations sont données à titre indicatif et n'entraînent aucun engagement de la part de la SICAV de la Société de Gestion, ou du gestionnaire.

#### Informations pratiques

Depositaires : CACEIS Bank, Belgium Branch

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions ainsi que des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles ainsi que sur son site internet <https://www.vdk.be/fr>. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais.



## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour les différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 220	EUR 1 450
Incidence des coûts annuels (*)	2,2%	2,3%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,17% avant déduction des coûts et de 4,88% après cette déduction.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,86% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 187
Coûts de transaction	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 32
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Non applicable	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez vous adresser à NEWB Wealth Management NV, Sneeuwbeslaan 20 box 12, B-2610 Wilrijk au +32 3 366 65 55, par courriel via l'adresse [compliance@newb.be](mailto:compliance@newb.be) ou par voie postale à Sneeuwbeslaan 20 box 12, B-2610 Wilrijk.

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet <https://www.vdk.be/fr>.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées de l'année 1 via le site internet <https://www.vdk.be/fr>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe, sont disponibles sur le site internet [www.luxcellence.com](http://www.luxcellence.com) et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce document d'information est mis à jour au moins annuellement.